

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par

Mme Le Dain, M. Dosière, Mme Descamps-Crosnier, Mme Chapdelaine, M. Popelin, M. Fourage,
Mme Appéré, Mme Karamanli, Mme Capdevielle, Mme Untermaier et les membres du groupe
socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , sur proposition du président, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de réserver l'initiative d'une telle procédure au seul président de l'autorité alors surtout que la décision devrait être prise à une majorité des 2/3 de ses membres.